



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Première session

Rome, 3 – 7 avril 2006

Rapport de la septième réunion du Groupe de travail informel de la CIMP sur la planification stratégique et l'assistance technique

Point 12.2.1 de l'ordre du jour provisoire

1. Le Groupe de travail informel de la CIMP sur la planification stratégique et l'assistance technique (PSAT) a tenu sa septième réunion à Rome du 11 au 14 octobre 2005. Le présent rapport fait la synthèse des principaux points examinés dans le cadre des orientations stratégiques. Les questions sur lesquelles la CMP sera appelée à se prononcer à sa première session sont examinées plus en détail au titre de points distincts.

I. Thèmes autres que les orientations stratégiques

A. Certification électronique

2. En s'appuyant sur le document de travail préparé par le Secrétariat, le PSAT a examiné le mandat du Groupe de travail sur la certification électronique et y a apporté des modifications. Il a été noté que la réunion prévue du Groupe de travail aurait lieu au début de 2006. Il a donc été décidé de charger le Groupe de travail de formuler des recommandations directement à la première session de la CMP en 2006, au lieu de les présenter par l'intermédiaire du PSAT, comme il avait été décidé par la CIMP à sa septième session. Compte tenu des ressources financières limitées du Secrétariat de la CIPV, les Pays-Bas ont offert généreusement de parrainer la réunion du Groupe de travail. Cette question est examinée plus en détail au point 12.7 de l'ordre du jour.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

B. Rapport du Groupe de réflexion - Composition d'un groupe de travail et mandat pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur la reconnaissance internationale des zones exemptes

3. Le PSAT a examiné en détail le rapport du Groupe de réflexion en ce qui concerne la composition d'un groupe de travail et son mandat pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur la reconnaissance internationale des zones exemptes. Il a été procédé à des changements/ajouts sur divers thèmes et l'annexe a été modifiée en conséquence. Ce thème est examiné plus en détail au point 12.8 de l'ordre du jour.

II. Orientation stratégique n°1: *Élaboration, adoption et suivi de la mise en œuvre de normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP)*

4. Le PSAT s'est penché sur divers aspects du mandat et du règlement intérieur des groupes techniques. Quelques suggestions ont été avancées sur des questions de détail.

5. Le Secrétariat et le Bureau avaient mis au point des spécifications et un mandat pour le Groupe de travail sur le Glossaire en s'appuyant sur ceux déjà établis pour les groupes techniques. Le PSAT a recommandé que le Groupe de travail sur le Glossaire soit transformé en groupe technique (voir aussi le point 11.4 de l'ordre du jour).

6. Le PSAT a examiné le rapport de la dix-septième Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) en rapport avec les débats sur l'emploi des termes « must », « shall », « should » et « may » dans la version anglaise des NIMP. La Consultation technique avait recommandé que les modalités d'emploi actuelles soient maintenues avec indication de l'obligation, et que dans les futures NIMP, le terme « should » soit interprété comme un engagement moral ou politique à agir. Les NIMP adoptées précédemment devraient être modifiées en conséquence lorsque leur révision est prévue. Il a été nécessaire à plusieurs reprises d'employer les termes « shall » et « must » dans les NIMP, en particulier dans les situations où la CIPV proprement dite était citée. Le PSAT a appuyé les recommandations de la Consultation technique.

7. Le PSAT a examiné les critères et la procédure de sélection de thèmes et de priorités pour les normes. Sur la base d'un document de travail préparé par le Secrétariat, le PSAT a décidé d'amender ces critères et procédures adoptés par la CIMP à sa quatrième session. Le PSAT a apporté des modifications mineures à l'avant-projet rédigé par le Secrétariat et les soumettra à la CMP pour adoption après examen par le Comité des normes.

8. Sur la base des propositions des pays, le PSAT a examiné les priorités stratégiques pour l'insertion de nouvelles normes dans le programme de travail de la CMP concernant l'établissement de normes, conformément aux procédures établies lors de la quatrième session de la CIMP (2002). Compte tenu du nombre relativement élevé de normes dans le programme de travail et de la pénurie de ressources financières durant l'exercice biennal 2006/2007, le PSAT a décidé que seules des normes dont on a un besoin urgent seraient proposées pour le programme de travail relatif à l'établissement de normes. Le PSAT a identifié la révision de la NIMP n° 15, et les problèmes liés à la certification à l'exportation et à la réexportation en particulier en ce qui concerne les NIMP n° 12 et n° 7, comme ayant besoin d'être traités dans les plus brefs délais (voir point 11.4 de l'ordre du jour).

9. Le Secrétariat a informé le PSAT que plusieurs documents explicatifs avaient été demandés, mais qu'un seul avait été établi (NIMP n° 20). Cela tenait notamment à l'impossibilité de faire appel à des consultants faute de fonds, au manque de ressources et à un désaccord possible entre l'auteur et le CN.

III. Orientation stratégique n°2: Échange d'informations

10. Faute de ressources financières, le PSAT a recommandé que les activités concernant l'échange d'informations soient classées par ordre de priorité et si possible remises à plus tard. Compte tenu du projet de budget pour 2006, il a été prévu que le Groupe d'appui au PPI ne se réunirait pas. Les mêmes thèmes seraient maintenus, mais il y aurait une réduction des activités de développement et les ressources seraient dépensées pour la maintenance.

11. Le PSAT est convenu que les fonds disponibles, autant que possible, serviraient en priorité à la maintenance du PPI. Certaines ressources provenant du Fonds fiduciaire de la CIPV pourraient être disponibles pour des ateliers de formation à l'utilisation du PPI dans les pays en développement (voir point 13.2 de l'ordre du jour).

IV. Orientation stratégique n° 3: Mise en place de mécanismes pour le règlement des différends

12. Le Secrétariat a indiqué qu'aucune demande de recours au mécanisme de règlement des différends n'avait été formulée au cours des 12 mois précédents. Il y a eu des questions sur les procédures mais aucune demande officielle d'assistance. Le PSAT a noté qu'une proposition concernant l'interprétation des NIMP avait été examinée par l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends, qui avait conclu que cette tâche s'inscrivait dans le mandat donné du Groupe, bien qu'il ait noté que ces interprétations ne supposeraient pas la justification des mesures mais viseraient uniquement à donner des éclaircissements sur les NIMP.

13. Le président de l'Organe subsidiaire a présenté divers documents préparés ou en cours de préparation par l'Organe. Le PSAT a noté le manuel de règlement des différends «Guide to Dispute Settlement under the IPPC » et le formulaire de candidature destiné à l'établissement de la lutte d'experts.

V. Orientation stratégique n° 4: Renforcement des capacités phytosanitaires des membres par l'octroi facilité d'une assistance technique

14. Le Secrétariat a indiqué qu'un accord avait été signé avec CAB International pour l'étude de l'outil d'Évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP). CAB International était en train d'entreprendre cette étude et de préparer des questionnaires. Le PSAT a exprimé le souhait que le rapport soit disponible à sa prochaine réunion en 2006 et si possible pour la session de la CMP.

15. Le Secrétariat a informé le PSAT au sujet des priorités identifiées par le Groupe de travail informel sur l'ECP qui comprenait: la tenue d'un atelier des facilitateurs ECP, le renforcement de l'ECP pour faciliter le stockage et l'extraction d'informations de diverses versions pour une ONPV et la production d'outils d'apprentissage interactifs pour sensibiliser à la CIPV et aux NIMP et mieux reconnaître celles-ci dans le cadre de l'ECP. Il a été en outre recommandé qu'un mécanisme soit établi comme partie intégrante du plan de travail du PPI pour la publication des deux versions sur CD-ROM et permettre le téléchargement de l'ECP à partir du PPI et qu'il soit régulièrement mis à jour. Le PSAT est convenu de soumettre toutes les recommandations du Groupe de travail informel à la CMP pour examen (voir point 15.4 de l'ordre du jour).

16. Le Secrétariat a fait rapport sur les recommandations du Groupe de travail sur l'assistance technique. Elles comprennent plusieurs modifications de l'Orientation n° 4 du Plan stratégique visant à rendre plus efficace l'assistance technique. Le PSAT a décidé que le Bureau et le Secrétariat examineraient les propositions et prépareraient une version révisée indiquant clairement les changements et les amendements, qui sera présentée comme document pour la première session de la CMP (voir point 12.6.2 de l'ordre du jour).

VI. *Orientation stratégique n° 5: Maintien d'un cadre administratif efficace*

A. Analyse des options de financement de la CIPV

17. Le Groupe de réflexion sur les options de financement a élaboré une série de conclusions pour examen par le PSAT, y compris les incidences de la réduction du financement sur le programme de travail, l'expansion de l'utilisation des fonds fiduciaires et des contributions volontaires. Le PSAT a estimé qu'en particulier le parrainage des réunions présenterait un avantage à long terme pour couvrir les déficits budgétaires. Il a recommandé que les parties contractantes soient invitées à soutenir la CIPV en fournissant des contributions en nature, en particulier le parrainage des réunions (y compris les groupes de travail d'experts, les groupes techniques, etc.), et notamment les voyages des délégués, les salles de réunion et la production de documents.

18. Les frais de soutien comme moyen de financer les activités de la CIPV ont été examinés. Le PSAT a recommandé que la CMP approuve une étude sur les dépenses et frais de soutien, mais que cette analyse considère en premier lieu le cadre d'évaluation de la CIPV, et que le Secrétariat examine l'utilisation des frais de soutien avec d'autres organisations qui travaillent dans le même domaine, par exemple l'OIE ou l'AIES.

19. Les contributions volontaires ont été examinées. Il a été estimé qu'avec une analyse solide et de bonnes informations de base, la question pourrait être soulevée de nouveau à la première session de la CMP mais qu'il serait préférable de renvoyer toute décision finale à la deuxième session. Le PSAT a recommandé que le Secrétariat mette au point un "dossier" d'information analysant le mode de fonctionnement du fonds fiduciaire alimenté par les contributions volontaires, y compris un barème des contributions, une estimation du budget à couvrir, et si possible une ventilation des contributions éventuelles des pays et que ce "dossier" soit mis à la disposition de la CMP à sa première session pour information et examen.

B. Évaluation de la CIPV et de sa structure

20. Une étude théorique avait été commencée pour donner une vue d'ensemble du projet et l'unité d'évaluation mettait en place une équipe d'évaluation. L'évaluation serait autonome, l'objectif principal étant l'utilité de la CIPV et elle devrait être disponible pour la Conférence de la FAO de 2007. Elle porterait sur les ressources de la CIPV, ses mécanismes et ses exigences.

C. Préparatifs pour l'entrée en vigueur du nouveau texte révisé de la CIPV

21. Le Secrétariat a fait savoir que la CIPV révisée était entrée en vigueur. Le Directeur général de la FAO devrait convoquer officiellement la première session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) en avril 2006. À ce stade, la CIMP n'aurait plus aucune utilité. La nouvelle Commission devrait approuver le Règlement intérieur, élire un nouveau bureau et créer le cas échéant ses organes subsidiaires.

22. Le PSAT a examiné les avantages d'un bureau élargi composé de sept personnes, représentant chaque région de la FAO. Le « Bureau élargi » pourrait reprendre les fonctions des groupes de réflexion et constituer le groupe central du PSAT. Il pourrait être nécessaire de modifier l'Article II du Règlement intérieur. Le PSAT est convenu que le Bureau et le Secrétariat élaboreraient un document de travail pour la première session de la CMP portant sur un projet de mandat et les modifications nécessaires à apporter au Règlement intérieur.

23. Selon le Bureau juridique de la FAO, il n'était pas nécessaire de réadopter les décisions prises par la CIMP du fait que cette dernière avait pris des décisions au nom de la Conférence de la FAO, organe directeur jusqu'à ce que les amendements de 1997 entrent en vigueur. Néanmoins, pour ce qui concernait les organes subsidiaires, ils cesseraient d'exister et devraient être de

nouveau créés et adoptés (y compris le mandat et le règlement intérieur). Les décisions prises par la CIMP qui n'étaient pas liées aux organes subsidiaires n'avaient pas besoin d'être de nouveau adoptées, il en serait de même pour de nombreuses décisions. Les normes ne devraient pas non plus être de nouveau adoptées.

D. Échange d'informations dans le cadre de la CIPV

24. Le Secrétariat a procédé à une première révision du document sur l'échange d'informations préparé pour la septième session de la CIMP sous la cote ICMP 2005/25, qui donne des orientations sur les obligations en matière d'échange d'informations découlant de la CIPV qui avaient été renvoyées au PSAT pour élaboration ultérieure. Le retour d'informations assuré par les ateliers avait fait ressortir une certaine confusion en ce qui concerne le responsable de la présentation de rapports. Le PSAT s'est félicité de l'utilité du document sur l'échange d'informations, et a décidé qu'il serait soumis à la CMP comme annexe au rapport sur l'échange d'informations (voir point 13.1 de l'ordre du jour).

E. Plan stratégique

25. Le PSAT a examiné en détail le plan stratégique et y a apporté des modifications (voir point 12.6.1 de l'ordre du jour). Pour ce qui concerne l'échange d'informations, le PSAT est convenu d'ajouter une nouvelle section (2.1.5), demandant au Secrétariat de s'acquitter de ses obligations en matière de présentation des rapports et de communiquer les questions administratives de façon efficiente.

26. Des préoccupations ont été exprimées quant au fait que l'orientation stratégique ne mettait pas en lumière l'importance fondamentale de la science pour la CIPV. Le PSAT a préconisé la formulation d'une septième orientation stratégique « Renforcement des bases scientifiques de la CIPV » qu'il inscrirait à l'ordre du jour de la réunion du PSAT en 2006. En attendant, elle a été insérée comme nouvel élément d'objectif « 6.3: Renforcement des bases scientifiques de la CIPV », les points 6.2.3 et 6.2.4 étant transférés dans la section.

F. Plan d'activités

27. Le PSAT a recommandé que le plan d'activités soit ajusté par le Bureau après la Conférence de la FAO et présenté à la première session de la CMP.

G. Budget

28. Sur la base des informations fournies par le Secrétariat, le budget pour 2005 a été examiné. Il a été noté que les fonds et les arriérés disponibles provenant du Programme ordinaire seraient épuisés en 2005. Le Secrétariat a indiqué qu'il n'avait pas de problèmes financiers jusqu'à la fin de 2005 et que les activités seraient menées de façon méthodique jusqu'à la fin de l'année.

29. Le Secrétariat a fait savoir que la contribution de la FAO au budget prévu pour 2006 ne comprendrait que les fonds du budget ordinaire et que le financement par des arriérés ne serait plus possible. Cela signifierait que l'ensemble des ressources financières à la disposition de la CIPV diminuerait substantiellement. Des précisions sur le budget ne pourraient être fournies qu'après la session de la Conférence de la FAO en novembre 2005 et lorsque les examens internes des affectations des crédits budgétaires de la FAO seraient achevés. Le PSAT s'est déclaré très préoccupé et déçu par la situation financière de la CIPV pour l'année 2006.

H. Fonds fiduciaire de la CIPV

30. Le Secrétariat a signalé que le Fonds fiduciaire de la CIPV ne serait pas entièrement dépensé en 2005. Il y aurait un report sur l'année suivante. À ce jour, deux pays seulement

(Canada et Nouvelle-Zélande) avaient versé des dons au Fonds fiduciaire de la CIPV. Le PSAT a accepté le rapport financier, qui serait mis à jour dans le courant de l'année et présenté par le Bureau à la première session de la CMP.

31. Concernant le budget du Fonds fiduciaire pour 2006, le PSAT s'est ému du faible montant des contributions au Fonds fiduciaire de la CIPV. Il a reconnu que la contribution canadienne se terminerait en 2006 et que rien ne permettait d'affirmer que d'autres donateurs continueraient de contribuer au Fonds fiduciaire. Le PSAT est convenu que le Secrétariat devrait commencer à intensifier ses efforts pour mobiliser des fonds auprès des donateurs potentiels.

I. Classement par ordre de priorité des activités pour 2006

32. En raison des perspectives financières peu encourageantes de la CIPV en 2006, le PSAT a examiné en détail, sur la base d'une proposition du Secrétariat, le classement par ordre de priorité des activités de la CIPV pour 2006. Les recettes prévues seraient d'environ 2,5 millions de dollars EU, provenant principalement du budget ordinaire, des fonds fiduciaires et d'éventuels reports. Les dépenses estimatives pour les activités en 2006, qui devraient être entreprises pour exécuter le plan stratégique et le plan d'activités, étaient d'environ 4 millions de dollars EU, soit un déficit de quelque 1,5 million de dollars.

33. En analysant les activités de la CIPV sur la base des orientations stratégiques, le PSAT a recommandé que les activités relatives à l'établissement de normes se poursuivent afin de ne pas désorganiser le processus d'établissement des normes au cours des prochaines années. Toutefois, il serait nécessaire de réduire les activités d'établissement de normes par rapport à leur niveau actuel. Le PSAT a en outre recommandé que l'échange d'informations se limite à la maintenance du PPI et que l'on donne beaucoup moins d'importance aux questions liées à l'appui fourni aux pays pour participer au PPI. Concernant les activités relatives au règlement des différends, le PSAT a recommandé qu'on leur attribue une faible priorité, en se limitant à la préparation de manuels. Le soutien de personnel à l'assistance technique serait réduit, et on aurait davantage recours aux spécialistes de la protection des plantes aux niveaux régional et sous-régional pour ces activités. Le PSAT a également recommandé de s'appuyer davantage sur un financement extrabudgétaire pour les ateliers régionaux et les groupes de travail sur l'ECP. Compte tenu des niveaux de financement escomptés, seuls trois ateliers régionaux sur des projets de NIMP pourraient être financés et il ne sera pas possible d'offrir des postes aux chercheurs invités. Le PSAT a également recommandé que la liaison avec d'autres organisations soit considérablement réduite, qu'un ordre de priorité moins élevé soit attribué à la CDB et que la participation aux réunions régionales sur la protection des végétaux soit limitée.

VII. Orientation stratégique n° 6: Promotion de la CIPV et coopération avec les organisations internationales pertinentes

A. Futur Groupe de travail sur la liaison avec les instituts de recherche et les établissements d'enseignement

34. Un projet pilote avait été entrepris au début de 2005 et un projet de document directif avait été élaboré comme base pour une meilleure liaison entre les ONPV et les instituts de recherche et établissements d'enseignement. Il était également envisagé de convoquer un groupe de travail informel sur les instituts de recherche et établissements d'enseignement, notamment pour établir un programme de travail. Le PSAT a reconnu qu'il était important d'établir des liens avec les instituts de recherche et les établissements d'enseignement et qu'un certain type de plan/rapport d'activités devrait être transmis à la CMP.

B. Coopération avec d'autres organisations

35. Le Secrétariat a fait la synthèse des activités entreprises/prévues par le Secrétariat/Bureau conjointement avec d'autres organisations. Elles comprenaient: la Convention sur la diversité biologique, le Codex Alimentarius, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), le Protocole de Montréal, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Association internationale d'essais de semences, la Convention sur les armes biologiques, le Comité SPS de l'OMC.

C. Rapport de la dix-septième Consultation technique des ORPV

36. Le Secrétariat avait distribué le projet de rapport et attendait les observations des ORPV. Le PSAT a pris bonne note du projet de rapport.

37. La CIMP est invitée à:

1. *Prendre note* du rapport du PSAT.